## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

**AVIGOLFE le 11/01/2010** 

## LE CORPS D'UN SOLDAT FRANCAIS DES BALKANS EXHUMÉ ET AUTOPSIÉ ILLÉGALEMENT ET SECRÈTEMENT

Le rapport de l'expert et du médecin légiste de l'Institut médico-légal de Paris nommés suite à l'ordonnance du 5 avril 2007 par le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, après un recours de la famille d'un soldat des Balkans décédé, révèle que le corps avait déjà été exhumé et autopsié en toute illégalité. La famille, membre d'Avigolfe, l'association des Victimes de la Guerre du Golfe et des Balkans dont le père Alain Acaries est secrétaire général, a appris les faits avec stupéfaction et horreur. Elle porte plainte pour :

- a) Violation de sépulture
- b) Atteinte à l'intégrité du cadavre
- c) Soustraction de preuves dans une instance en cours, en justice.

Madame Acariès, veuve de Ludovic et Alain Acariès, son père, accompagnés de monsieur Hervé DESPLAT, Président d'Avigolfe, procéderont au dépôt de plainte le 13/01/2010 à 16H 00 à la gendarmerie de MARINES (95640).

## Contacts:

- Alain ACARIES, père de Ludovic et secrétaire d'Avigolfe : 09 63 55 50 12
- Hervé Desplat : 06 85 20 06 99

(Pour venir à Marines depuis Paris : Autoroute A15 jusqu'à Cergy-Pontoise puis RD 915.)

Ludovic ACARIES, un appelé du contingent, casque bleu dans les Balkans en 1993, est décédé en septembre 1997 d'une grave maladie. Son décès est survenu à l'hôpital St-Louis à Paris après l'échec de deux greffes de moelle osseuse. La famille n'avait pas donné alors d'autorisation, orale ou écrite, pour qu'une autopsie soit pratiquée.

Dans son rapport, **le médecin légiste**, réceptionnaire du cercueil et du corps à l'Institut médico-légal de Paris écrit : « *ll est constaté en premier abord que le cadavre a déjà vraisemblablement fait l'objet d'une autopsie. En effet, le crâne est* 

scié horizontalement et il n'est retrouvé dans le corps ni parties molles, ni viscères. »

Quant à l'expert, il écrit : « L'exhumation et l'autopsie ont révélé... un corps anormalement dégradé compte tenu du délai écoulé depuis l'inhumation. Un autre élément important nous est apparu qui n'avait pas été porté à notre connaissance précédemment : le corps avait été autopsié et la calotte crânienne ouverte. L'état du corps ne permettait pas de savoir si les viscères manquants avaient été ôtés lors de l'autopsie ou avaient disparu naturellement. Les experts ont conservé par devers eux, par égard pour les demandeurs, les clichés réalisés lors de l'exhumation. »

L'Hôpital Saint-Louis, à Paris, a confirmé que le corps avait été remis intact à la famille.

En 2001, après avoir pris connaissance de ce qui a été appelé par les médias « le syndrome des Balkans », la famille a pensé que Ludovic pouvait bien faire partie de la liste des victimes. Suite au rejet d'octroi d'une pension à la veuve et à l'orpheline par le Tribunal des pensions militaires, un recours avait été introduit auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise pour qu'un expert français soit désigné afin d'étudier le dossier. Un jugement daté du 15 mars 2007, a été suivi de *l'Ordonnance N° 0201936-4 du 5 avril 2007* nommant un expert. Celui-ci a souhaité qu'une exhumation du corps soit effectuée afin que des prélèvements de foie, rein, poumon, cheveux et os soient faits pour être analysés par un laboratoire spécialisé, en France. La famille a donné son accord au début du mois de juillet 2007. Alors que la mission de l'expert ne devait durer que 4 mois, divers contretemps et demandes de démarches supplémentaires pour le moins inexpliqués, ont repoussé la date de l'exhumation au 4 septembre 2009.

Malgré l'état du corps, les recherches toxicologiques effectuées avec les restes du corps ont toutefois permis de mettre en évidence une incontestable contamination par des éléments que l'on trouve sur un champ de bataille : Nickel, antimoine, strontium, titane, baryum, plomb, étain, aluminium, zinc, chrome, manganèse, cobalt, cuivre, argent, antimoine, baryum, tungstène et ... uranium.

En 1997, des prélèvements d'un ganglion lymphatique médiastinal avaient été faits à l'hôpital de Pontoise pour établir le diagnostic de la maladie et adapter les traitements médicaux.

En 2005, le père de Ludovic a apporté l'un de ces échantillons biopsiques au laboratoire des Dr Gatti et Montanari, deux scientifiques italiens spécialistes en la matière puisqu'ils ont étudié les cas des casques bleus italiens. (Voir Project Nanopathology QLRT – 2002- 147 et Projet Européen Nanopathology FP5, QOL-147-2002-2005). En Italie, le ministère italien de la défense a convenu que les études et leurs conclusions sont scientifiquement inattaquables et il a inscrit une dépense de 30 millions d'Euro au budget, pour les victimes militaires « de l'uranium appauvri et des nanoparticules ».

Le rapport établi et remis à la famille le 25 février 2005 par le docteur GATTI, faisait état d'une contamination par des nanoparticules nocives d'alliages métalliques produits sur un champ de bataille où des munitions à uranium ou au tungstène sont utilisées. Ce rapport n'a pas été pris en compte en France.

Ludovic ACARIES n'a pas participé à la guerre du Golfe. Il a fait un séjour de 6 mois dans les Balkans, de mars 1993 à septembre 1993. Même s'il s'est trouvé parfois proche des combats interethniques (entre Serbes, Croates et/ou Bosniaques), la présence d'uranium dans les contaminants retrouvés, de façon significative, est étonnante puisqu'il est généralement admis que l'OTAN n'a utilisé ce type de munitions, en Bosnie, qu'à partir d'août 1994.

Selon Avigolfe, l'explication pourrait venir des camions utilisés dans les Balkans. Ceux-ci revenaient de la guerre du Golfe sans doute contaminés (relire le rapport de la Mission d'Information Parlementaire). Simplement repeints sur place aux couleurs de l'ONU, ils n'ont pas été décontaminés avant ce réemploi (lettre du Ministère de la Défense datée du 19 novembre 2002) comme ils auraient du l'être (document en notre possession, daté du 1<sup>er</sup> septembre 2000).

Alors que l'instruction diligentée par la juge d'instruction Mme Bertella-Jeoffroy se poursuit (ouverte il y a dix ans, jusqu'à quand faudra-t-il attendre des réponses ?) cet acte criminel montre que le dossier des maladies de la guerre du Golfe et des Balkans est loin d'être classé. Les pouvoirs publics s'obstinent dans leur attitude de

déni alors que les preuves sont là. Sans doute comptent-ils sur un découragement des intéressés, ce en quoi ils se trompent.

Il serait grand temps qu'en France, on reconnaisse une fois pour toutes que les soldats du Golfe et des Balkans ont été, dans certains cas, exposés à des substances chimiques et radiologiques représentants des risques pour leur santé. Le nombre des soldats et civils français décédés après la guerre du Golfe de pathologies liées à ces substances est proportionnellement égal à celui des vétérans américains. L'Italie, qui n'était pas présente dans le Golfe, a reconnu ces pathologies – notamment liées à l'utilisation d'armes à l'uranium - chez les soldats italiens. Vingt ans après les faits, ce refus des autorisations de reconnaître les victimes est indigne d'un pays qui prétend respecter les droits de l'homme.

Avigolfe demande que le nouveau ministre de la Défense se prononce sur cette question. Malgré les interrogations de certains députés qui soutiennent Avigolfe, jusqu'à ce jour, les différents ministres de la Défense se sont contentés de répéter mot pour mot, les termes de la fiche technique qui leur a été remise par le Service d'information des Armées ou de se réfugier derrière les conclusions fallacieuses d'une Mission parlementaire d'information plus que partiale.

Le Président d'AVIGOLFE Hervé DESPLAT